

Gouverner masqués : Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite « de Charles VIII »

*Paru dans les Cahiers L.-V. Saulnier, 18 (« L'Épistolaire au XVI^e siècle »)
Éditions rue d'Ulm, Paris, 2001*

Il semble qu'Anne de France, a écrit Michelet, « ait mis autant de soin à cacher le pouvoir que d'autres en mettent à le montrer¹. » Cette opinion témoigne de ce que, au milieu du XIX^e siècle, le pouvoir de la fille de Louis XI était une évidence pour les historiens, familiers des études fondamentales laissées par Godefroy sur le règne de Charles VIII et par La Mure sur les ducs de Bourbon ; et que, pour comprendre l'ampleur de ce pouvoir, il fallait aller voir derrière les apparences. On doit certainement à cette double conscience les premières grandes études sur Anne et Charles qui fleurirent à la fin du siècle. La plus importante est à n'en pas douter *l'Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu*, que Paul Pélicier fit paraître en 1882² ; le futur éditeur de la correspondance de Charles VIII commençait ainsi son exploration du règne par un livre qui attestait la présence de la princesse à la direction des affaires françaises au moins jusqu'aux lendemains du mariage de Charles et d'Anne de Bretagne. Au même moment, Noël Valois faisait paraître une étude sur « Le Conseil du roi [...] pendant la première année du règne de Charles VIII »³, qui expliquait comment les Beaujeu s'en étaient rendus maîtres. Trois ans plus tard, Maulde La Clavière poursuivait la démonstration dans le temps avec un livre consacré à *Anne de France, duchesse de Bourbonnais, et Louis XII*, où il montrait qu'en 1503, lorsqu'on crut mourant le successeur de Charles VIII, nombre de gens prévoyaient une nouvelle régence des Beaujeu⁴. Et quatre ans auparavant, Chazaud avait republié pour la première fois depuis le XVI^e siècle les *Enseignements* de la duchesse de Bourbon à sa fille Suzanne⁵, suivis d'une nouvelle inédite ; cet ensemble, qui datait du tout début du siècle, venait illustrer les autres talents d'Anne, et livrer sur ses principes politiques des clés essentielles pour comprendre comment elle s'y était prise au cours des vingt années précédentes.

Le message peu subliminal délivré par ces études aurait-il déplu, dans un pays qui s'obstinait à refuser aux femmes la citoyenneté, l'égalité civile, l'accès à l'université, et quelques autres menues libertés ? On peut se le demander en considérant les suites

¹. Jules Michelet, *Histoire de France*, vol. 5, *La Renaissance triomphante*, éd. Claude Metra, Genève, Rencontre, 1987 [1966], p. 106.

². Paul Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [Chartres, 1882]

³. Noël Valois, « Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLIII, 1882, 594-625 ; XLIV, 1883, 137-168 ; 419-444.

⁴. « Le maréchal de Gié, pour sa part, y comptait tellement que, comme capitaine d'Amboise, il avait donné l'ordre à ses archers de ne laisser entrer personne au château, fût-ce (nominativement) M. et Mme de Bourbon. » (René de Maulde la Clavière, *Anne de France, duchesse de Bourbonnais, et Louis XII*, Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 34).

⁵. *Les Enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon*, éd. A.-M. Chazaud, archiviste de l'Allier, Reproduction des miniatures originales d'après les dessins de M. A. Queyroy, Moulins, Desrosiers, 1878.

qu'eurent ces recherches, au-delà des travaux de Pélicier et de son continuateur, de Mandrot, qui termina l'édition des lettres du souverain dans la première décennie du XX^e siècle. Depuis cette époque, en effet, Anne de France a fait l'objet de quelques biographies, dont aucune n'apporte du neuf par rapport à ce qui se savait à la fin du siècle dernier⁶, et ses écrits n'ont été ni étudiés ni réédités⁷. Son époux, numéro deux ou trois du pouvoir durant vingt-cinq ans au moins, et homme d'État s'il en fut, n'a semblé-t-il jamais suscité aucune monographie. Quant à Charles VIII lui-même, il a eu la chance de passionner une historienne au cours du siècle, Yvonne Labande-Mailfert, qui lui a dédié deux monographies à quelques années d'intervalle – c'est-à-dire quasiment deux fois la même, si ce n'est que l'une est publiée chez Klincksieck et l'autre chez Fayard. Dans la première, parue en 1975, Anne et son époux ne sont pas référencés dans l'index et le commentaire tend constamment à minimiser leur rôle⁸. Dans la seconde, parue en 1986⁹, le duc et la duchesse de Bourbon ont bien droit à l'index, mais leur rôle est encore plus effacé ; Anne, notamment, ne paraît plus qu'une grande sœur un peu encombrante, dont le roi cherche – et parvient – à s'émanciper assez vite, tout en retournant chaque année ou presque séjourner chez elle de longs mois – allez savoir pourquoi.

La connaissance du rôle politique des Beaujeu peine donc à se transmettre, et *a fortiori* à s'approfondir¹⁰. Celui-ci étant toutefois déjà bien établi (pour qui se reporte aux vieux livres), ce n'est pas sur les aspects connus que j'interviendrai ici. Je me concentrerai sur la division du travail dans le groupe dirigeant durant les premières années du règne de Charles VIII, telle qu'on peut la voir à l'œuvre dans la correspondance dite « du roi ».

*

⁶. Jeanne d'Orliac, *Anne de Beaujeu, roi de France*, Paris, Plon, 1925 ; Hedwige de Chabannes & Isabelle de Linarès, *Anne de Beaujeu*, Paris, Crépin-Leblond, 1955 ; Marc Chombart de Lauwe, *Anne de Beaujeu, ou la passion du pouvoir*, Paris, Tallandier, 1980.

⁷. Voir cependant E. Viennot : « Rhétorique de la chasteté dans les *Enseignemens* d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon », in Jean-Jacques Vincensini (sous la dir. de), *Souillure et pureté. Le corps dans son environnement politique et culturel*, Actes du colloque de Corte, octobre 1999 (à paraître, Paris, Maisonneuve & Larose) ; « Une nouvelle d'Anne de France : l'histoire du siège de Brest », in *Mélanges offerts à Nicole Cazauran* (à paraître, Paris, Champion).

⁸. Exemple : « [Le roi] a passé tout l'hiver 1496-1497 à Lyon, sa nouvelle capitale [...]. [Il] a dû ensuite se résigner à loger à Moulins pendant l'été de 1497. La duchesse de Bourbon, toujours habile, a fait construire pour son frère et sa belle-sœur une aile nouvelle au château. A la faveur des charmes de cette demeure – divertissements artistiques, joutes – les Bourbon, qu'il est sans doute utile de consulter pour les affaires d'Espagne, s'imaginent avoir repris sur le roi une certaine influence. Charles ne s'attarde pourtant pas volontiers en Bourbonnais. A deux reprises, en plein été, il a voulu repartir pour Lyon. Mais la peste y règne. [...] La reine [...] est souffrante. Elle est sans doute mieux installée à Moulins qu'à Amboise [...]. Le roi, tout compte fait, peut aussi bien, de Moulins, recevoir promptement les nouvelles de Lyon, de Marseille et de l'Italie [...]. Il y passe le mois de septembre, revient, pour trois semaines, en octobre, à Amboise et au Plessis, et repart vers Moulins en novembre. [...] Mais en décembre la reine [...] est au Plessis [...]. Le roi l'y rejoint [...]. Un voyage à Moulins se place en février. » (*Charles VIII et son milieu (1470-1498), La jeunesse au pouvoir*. Paris, Klincksieck, 1975, p. 471).

⁹. *Charles VIII, le vouloir et la destinée*, Paris, Fayard, 1986.

¹⁰. Signalons néanmoins une thèse de doctorat consacrée par Suzanne Heedene-Baron au *Mécénat d'Anne de France, duchesse de Bourbon, ou la vie artistique à la cour de Moulins* (Paris IV, 1992) ainsi qu'une floraison de petits articles autour du cinquième centenaire de l'arrivée au pouvoir d'Anne, notamment dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Giennois* 32 (1984) et 33 (1985), le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* 62/1 (1984) et 64/2 (1989), la *Revue du Vivarais* 89 (1985), le *Bulletin des Amis de Montluçon* 36 (1985)...

Celle-ci commence en effet dès le premier jour de son règne officiel, bien qu'on sache qu'à la mort de Louis XI, le 30 août 1483, il n'était absolument pas en mesure de gouverner. Âgé seulement d'un peu plus de treize ans, il avait été élevé à Amboise à l'écart du monarque, dans une ignorance à peu près totale des affaires publiques. Depuis deux ans, pourtant, Louis XI, déjà terrassé par plusieurs crises cardiaques, se savait menacé. Il avait donc pris ses précautions pour qu'« en cas de malheur », sa fille et son gendre demeurent aux commandes de l'État, eux qui le secondaient depuis une décennie pour l'un, quelques années pour l'autre (Anne était née en 1461). Leur désignation comme régents n'étant pas en son pouvoir, il avait choisi deux autres voies. La première : instituer Anne et Pierre tuteurs du dauphin, ce qui limitait les dégâts au moins jusqu'à la quatorzième année de celui-ci. La seconde : leur permettre de tenir plus longtemps, en montrant publiquement sa volonté. À cet effet, il s'était déplacé en septembre 1482 à Amboise pour demander au dauphin, en présence de nombreux témoins, de conserver le personnel administratif et de gouverner avec « les seigneurs de son propre sang et lignage » ; le garçon s'y était engagé devant tous, puis ce programme et cet engagement avaient été publiés sous forme d'ordonnance¹¹.

La savante passation des pouvoirs mise au point fonctionna parfaitement : Anne était déjà à Amboise, avec le chancelier Guillaume de Rochefort et deux cents archers de la garde royale, lorsque Louis XI expira ; Pierre vint aussitôt les retrouver et ils s'enfermèrent avec le jeune monarque dans la forteresse. C'est de là que partirent les premières lettres, toutes signées « Charles » évidemment, et adressées aux bonnes villes du royaume pour les assurer de la protection du nouveau roi, pour leur promettre une amélioration de leur sort, et surtout pour faire la preuve de l'ordre dans lequel se déroulait la succession. Voici la première, adressée aux habitants de Troyes :

De par le roy. Chers et bien amez, nous avons presentement sceu le trespassement de feu nostre tres cher seigneur et pere, que Dieu absoille, dont avons esté et sommes si tres desplaisans que plus ne pourions [davantage]. Et pour ce que tousjours vous avez envers nostredit seigneur et pere, ses predecesseurs et les nostres à la couronne de France, gardé si bonne bonne, vraye et entiere loyaulté que perpetuellement vous en estes dignes de louable et singuliere recommandation [...] nous vous avons bien voulu advertir dudit cas, en vous priant que veuillez garder et continuer envers nous la bonne loyaulté que avez gardé envers nostredit feu seigneur et pere et ses precesseurs, et tenez vous certains que sommes deliberez de garder et entretenir en bonne justice, aussi en vos droiz, privileges et libertez, et en tant que pourrons doresnavant vous relever et soulaiger, vous et vostre peuple, de partie des charges que avez portez et soustenez le temps passé, et en toutes choses vous tenir si bons et favorables termes que congnoistrez par effect l'amour et affection que desirons avoir à vous, en maniere que chacun, selon son estat et vocation, porra vivre en seurté, paix, repos et tranquillité. Et tousjours vous aurons en speciale et singuliere recommandacion comme noz bons, vraiz et loyaulx suggestez, ainsi que de brief nous avons entencion de vous escripre plus à plain. Donné à Amboise, le premier jour de septembre. Charles¹².

Pour les éditeurs des *Lettres de Charles VIII*, il est clair que ces lettres sont des Beaujeu. Ainsi de Mandrot, s'interrogeant dans la préface sur la maigreur générale de la correspondance du roi, surtout au début, analyse que, jusqu'en 1488, « les Beaujeu paraissent n'avoir usé qu'avec discrétion, pour transmettre leurs instructions, des

¹¹. Cf. Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu...*, pp. 29-33.

¹². *Lettres de Charles VIII*, éd. P. Pélicier & B. de Mandrot, pour la Société de l'Histoire de France, Paris, H. Laurens, 1898-1905, vol. 1, p. 1. La préface, rédigée par de Mandrot qui prit en charge le vol. V après la mort de Pélicier, date de 1905, mais elle a généralement été intégrée au vol. 1 qui n'en comportait initialement pas).

lettres missives qui, censément écrites par le roi, devaient être toujours revêtues de sa signature, autographe ou contrefaite¹³. »

Le problème paraît se modifier à partir de 1488, c'est-à-dire lors du dernier épisode de la guerre de Bretagne. Anne, qui a conduit les armées royales plusieurs fois au cours des trois années précédentes, en emmenant toujours Charles avec elle, s'installe cette fois-ci en Anjou pour près de six mois, avec son frère, son mari, et l'amiral Graille. De là, ils surveillent et dirigent les opérations, menées sur le terrain par Louis II de la Trémoille. Le premier biographe de l'amiral, Paul-Michel Perret, a émis en 1889 l'idée que toutes les lettres du roi écrites pendant cette période au jeune et brillant capitaine avaient été rédigées, ou au moins inspirées par lui. « Peut-être est-ce aller un peu loin, rétorque Mandrot, d'autant qu'en 1488 Charles avait dix-huit ans, et que nous savons que, depuis longtemps, il assistait aux réunions du Conseil ; on peut donc admettre que sa sœur, lorsqu'elle était présente, ou ses conseillers lui laissaient dernier mot¹⁴. » Selon Labande-Mailfert en revanche, c'est le roi qui non seulement, « de sa propre autorité, [...] indique à Louis l'orientation des futures opérations, le choix du siège de telle ou telle ville », mais c'est aussi lui qui dicte tout : « jusqu'à trois lettres par jour pour La Trémoille », précise-t-elle. La suite de son commentaire indique assez, me semble-t-il, l'ampleur de l'illusion créée par le groupe dirigeant par delà les siècles :

Peu nombreuses paraissent avoir été les missives du sire de Graille, son « ministre de la guerre », lequel se contente de compléter les lettres royales en donnant d'autres nouvelles, signalant par exemple les visites que l'on a reçues à la Cour le jour où il écrit. Les lettres de Pierre de Beaujeu, beaucoup plus rares encore, sont courtes et banales, sauf en un cas [...]. On connaît très peu de lettres d'Anne de Beaujeu¹⁵.

Ces divers jugements, dont le dernier témoigne d'une naïveté assez confondante, mais qui semblent converger pour dire que Charles a assumé tout ou partie du pouvoir à partir de 1488, ne sont pas fondés sur une étude de sa correspondance. Bien entendu, seule une analyse menée avec les méthodes modernes de lexicographie informatique sur les lettres signées « Charles » et celles des quelques personnages qui furent associés au pouvoir tout au long de son règne (quand elles auront été dépouillées) permettrait d'obtenir ici des certitudes. En attendant que cela soit possible, on peut néanmoins se livrer à quelques observations.

*

La première concerne l'identité et le nombre de ces « conseillers » qu'évoque de Mandrot (« on peut donc admettre que sa sœur, lorsqu'elle était présente, *ou ses conseillers* lui laissaient le dernier mot. ») De fait, l'éditeur reprend ici le titre de la passionnante *Correspondance de Charles VIII avec ses conseillers pendant la guerre de Bretagne*, éditée en 1875 par un lointain descendant de La Trémoille. Or celle-ci fait apparaître que les rares personnes qui écrivent régulièrement au brillant capitaine, au-delà du roi, sont au nombre de trois : il s'agit d'Anne (5 lettres), de Pierre (16 lettres) et de Graille (51 lettres). On voit que ce dernier écrit effectivement beaucoup plus

¹³. *Ibid*, p. iii. Dans son « Supplément aux lettres de Charles VIII » de 1906 (voir note ***), de Mandrot parlera encore de « missives inédites portant la signature de ce roi » (p. 213).

¹⁴. *Lettres de Charles VIII...*, vol. I, p. iv. Ajoutons pour compléter l'information qu'Anne et La Trémoille avaient alors 27 ans, Pierre 50, et l'amiral 40 et quelques.

¹⁵. Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu...*, p. 76. La dernière phrase est une contre-vérité : l'historienne qui affirme (p. 157) avoir étudié toute la correspondance manuscrite du roi ne peut qu'avoir vu passer (si elle a fait ce qu'elle dit) de nombreuses lettres d'Anne. Voir *infra*.

souvent que les deux autres, et pas seulement pour rapporter des potins. On peut donc en conclure que, lorsque l'amiral écrit, il signe de son nom, alors que l'essentiel des lettres d'Anne et/ou de Pierre reçoit la signature royale. La plupart des autres missives signées « Charles » de la même période, en effet, et qui apparaissent cette fois dans la correspondance générale du roi, sont adressées au Parlement. Or on trouve dans les archives parlementaires des dizaines de lettres d'Anne (et un peu moins de lettres de Pierre) doublant les lettres du roi, dont l'existence était jusqu'ici insoupçonnable d'après les commentaires des historiens et éditeurs du roi. Leurs formulations laissent peu de doute sur le fait qu'Anne est à l'origine de ces missives, que les lettres du roi sont destinées à renforcer ses demandes – et/ou que les siennes et celles de Pierre viennent signifier que la demande émane bien des vrais responsables. Ainsi, cette lettre envoyée par Anne d'Angers le 16 juin 1488 :

Messieurs, le roy vous escript pour lepedicion dun proces qui est pendant par devant vous en la court, entre labbé de Bourgoimian de Bloys et maistre Raymond Desmoulins, lequel proces est despieca receu pour jugement. Et pource que je voudroye bien povoir aider audict abbé de Bourmoian en faveur daucuns [de] ses gens et amys serviteurs du roy, je vous pry tant comme je puis que, en ensuivant ce que le roy vous en escript, veuillez expedier ledit proces le plus brief que faire se pourra en aiant en justice le bon droit dudict abbé pour recomandé. Et vous ferez service au roy, et a moy singulier plaisir. Vous disant adieu, Messieurs, qui vous doint ce que desirez¹⁶.

Le même jour part une lettre royale :

De par le roy. Nos amez et feaulx, nous avons esté advertiz qu'il y a un proces pendant par devant vous entre nostre cher et bien amé l'abbé de Bourgoimian de Blois d'une part, et maistre Raymond des Moulins d'autre, lequel est en droit pieça et prest a juger. Et pour ce que, en faveur d'aucune des parties et amys dudict abbé, qui chacun jour sont occupez en nostre service, nous desirons l'abreviacion d'icellui proces, nous voulons et vous mandons que, en toute dilligence, vous vacquez et entendez au jugement et abreviacion dudict proces, en ayant le bon droit dudict abbé en toute bonne et briefve justice pour especiallement recomandé. (vol. II, p. 100)

De la même façon, Anne double les lettres que « Charles » adresse aux grands dirigeants européens – leurs parents –, comme lorsqu'elle écrit, le 7 juillet de la même année, au duc de Savoie¹⁷.

Tout ceci démontre avec évidence que les échanges du jeune roi avec La Trémoille sont pour l'essentiel des deux époux, et plus vraisemblablement d'Anne, qui avait dirigé les premières campagnes militaires. On trouve d'ailleurs dans ses propres lettres au capitaine des formules semblables à celle qui apparaissent dans les missives au Parlement de Paris. Ainsi, le 20 mai 1488 : « Au regard de ce que vous devez faire de la place d'Ancenys, le roy le vous escript par ceste poste¹⁸. » Quant à l'amiral, qui ne faisait pas partie de l'ancienne garde rapprochée de Louis XI et qui n'avait été promu à ce grade que l'année précédente (par Anne), ses lettres à La Trémoille témoignent souvent de l'inquiétude qui saisissait le petit groupe durant les rares jours où la princesse n'était pas là, ou pas en mesure d'assumer sa tâche¹⁹. Les principaux « conseillers » du roi sont donc alors Anne et Pierre, auxquels il convient certainement d'ajouter le chancelier, mais en troisième position²⁰.

¹⁶. Archives Nationales, X1a 9319, f° 71.

¹⁷. *Lettres de Charles VIII...*, vol III, pp. 372-373.

¹⁸. *Correspondance de Charles VIII...*, pp. 101-102.

¹⁹. Ainsi, le 11 avril « Madame partit hyer pour aller en Bourbonnoys ; elle n'arrestera que xij jours ainsi qu'elle a dit » (p. 44) ; le 1^{er} mai : « Madame sera samedi icy » (78) ; le 6 mai : « Madame sera venue dedans deux heures » (p. 85) ; le 30 juillet : « Madame est encore malade ; les medecins disent qu'ilz la gueriront bien tost » (p. 200).

²⁰. Guillaume de Rochefort († 1492) était devenu chancelier peu avant la mort de Louis XI.

La seconde observation concerne les lettres elles-mêmes, leur style. Ce qui frappe le plus à cet égard est sans doute l'étrange distribution entre les lettres à la première personne du singulier, courtes, parfois brusques, dans lesquelles on sent vibrer, exister une personne ; et les lettres à la première personne du pluriel, parfois longues, au ton solennel et mesuré, revêtues de la mention « de par le roi », et dans lesquelles on ne sent au premier abord pas grand chose, sinon l'expression de la majesté royale. Les unes et les autres sont indifféremment adressées aux mêmes destinataires ; toutes sont écrites par un secrétaire (à une exception près), et juste suivies de la grande signature – souvent un peu tremblée – du roi.

Si l'on y regarde de plus près, il apparaît que les lettres de la seconde catégorie, que j'appellerai désormais les lettres-*nous*, forment 85 % des 1214 lettres de Charles VIII²¹. On comprend mieux que de Mandrot ait trouvé la correspondance du roi « rarement animée par un éclair d'originalité²² ». Si l'on y regarde d'encore d'un peu plus près, on observe toutefois une évolution dans le recours aux deux types d'expression. Ainsi, alors que les dix premières années du règne (mi-1483-fin1493) font apparaître 94 % de lettres-*nous*, les dernières années (1494-mars 1498) n'en comptent plus que 68 %. Et si l'on introduit maintenant une distinction entre les missives adressées aux collectivités (parlements, chapitres, villes...) et celles envoyées à des personnes particulières, pour ne plus considérer que cette dernière catégorie, l'évolution est encore plus marquée : de 1483 à 1493, 36 % de lettres-*nous* ; mais de 1494 à 1498, 12 % seulement !

Deux missives écrites au même La Trémoille, le même jour de mai 1488 et contresignées du même secrétaire, permettront de se faire une idée des différences entre les deux styles.

De par le roy. Cher et amé cousin, nous envoyons par delà nostre amé et feal conseiller et chambellan le sire de la Roche Tesson, auquel nous avons chargé vous dire aucunes choses, tant touchant les gens d'armes de noz ordonnances, ceulx de nostre ban et arriere ban, gens de cheval, Suysses, que gens de pié. Si vous prions que le voyez de ce qu'il vous en dira de par nous. Donné à Angiers, le XXIX^e jour de may. Charles. (vol. II, p. 73-74).

Mon cousin, je suis tout esbahy de tant de gens d'armes qui s'en viennent chascun jour de mon armée, dont je n'ay cause d'estre contant. Et pour ce assemblez incontinant tous mes cappitaines qui sont là et leur dictes qu'ilz gardent bien que nul homme de leurs compagnies, quel qu'il soit, ne s'en aille, ou que je ne seray pas contant, ainsi que vous dira le seigneur de la Roche Tesson, lequel j'envoye presentement devers vous tant pour ceste cause que pour autres matieres que je luy ay chargé vous dire. Si le vueillez croire de ce qu'il vous en dira de par moy, et qu'il n'y ait faulte. Et adieu mon cousin. Escript à Angiers, le XXIX^e jour de may. Charles. (vol. II, p. 73).

Cette distribution entre les deux types de missives, cette évolution d'un type à l'autre, et les différences que chacun présentent, semblent assez faciles à interpréter. On doit pouvoir dire sans trop se tromper que le premier style revient aux Beaujeu, et le second à Charles, qui s'essaie ici manifestement à l'autorité. En revanche, le recours progressif au *je*, puis son utilisation pour environ deux lettres personnelles sur trois à partir des mois qui précèdent son départ en Italie, enregistrent l'assurance prise par le monarque entré dans sa vingt-quatrième année, et la part qu'il prend désormais à l'administration de son royaume. Une part qui laisse toutefois pas mal de place à ses « conseillers »... dont on peut soupçonner l'identité, vu que Pierre de Bourbon a été désigné « lieutenant du roy en son royaume » durant l'expédition d'Italie, que Moulins en est pendant ce

²¹. Je tiens compte ici des suppléments que de Mandrot fit paraître, à la fin du vol. V, puis dans l'*Annuaire bulletin de la SHF* en 1906 (pp. 213-241) et 1907 (pp. 185-249).

²². *Ibid.*, vol. I, p. i.

temps devenue la capitale administrative, et que Charles ne cesse d'y séjourner durant toute la fin de son règne.

*

Pour pouvoir aller plus loin dans les supputations, il faudrait non seulement recourir à l'analyse lexicométrique que j'évoquais plus haut, mais étudier les dates, vérifier la présence commune des uns et des autres dans telle ou telle ville (lorsque c'est possible), bref consacrer plus de temps à cette enquête que je n'ai pu le faire encore. Je voudrais cependant poursuivre un peu dans cette voie, et dire pourquoi l'on peut sans doute appliquer à la correspondance de Charles VIII ce que les contemporains ont dit du début de son règne, à savoir qu'Anne y a pris une part plus considérable que Pierre. Derrière leur façade impersonnelle, en effet, beaucoup de lettres-*nous* témoignent, entre les formules figées d'ouverture et de clôture, d'une assurance froide, voire d'un ton impérial, qui rappellent plutôt l'une que l'autre. En témoigne par exemple cet extrait d'une lettre adressée à La Trémoille en avril 1488 :

[...] nous avons esté advertiz d'aucunes parolles qui ont esté dictes en la presence d'aucuns de vous par ung prisonnier, puis quatre jours en ça, à Pouené, et nous esbahissons comment il en a esté tant souffert, car vous entendez assez de combien les matieres nous touchent. Et pour ce, tant à cestuy là comme des autres leurs semblables, donnez y telle provision comme il appartient bien en tel cas ; car ceulx qui disent telles choses voudroient bien que l'effect fust de mesmes. Et [vous] entendez assez bien qu'il n'est riens plus dangereux que laisser aller telles gens parmy entre vous, pour ce qu'ilz ne servent si non d'avertir de toutes menssonges et de choses qu'ilz pencent qui nous sont prejudiciables. Et pour ce, donnez y sur le tout le remede tel que vous entendez bien qu'il est besoing, c'est à dire que vous n'en souffrez nulz estre avecques vous, mais les tenez en tel estat qu'ilz ne puissent faire dommaige. [...] Et regardez en toutes choses à vous y gouverner le plus sagement que vous pourrez. Faictes nous souvent savoir de vos nouvelles. Donné au Plessis du Parc, le IX^e jour d'avril à deux heures apres midi. (vol. I, pp. 339-340)

Cette lettre dont le référent nous échappe, mais qui attache tant d'attention aux propos d'un simple prisonnier, et qu'on devine porter sur des questions d'honneur, fait irrésistiblement penser aux *Enseignemens* d'Anne à sa fille, où l'horreur du mensonge, la peur des médisances, l'exigence de discrétion, la nécessité d'écarter impitoyablement ceux qui peuvent nuire, sont omniprésents.

Ajoutons que certains ennemis d'Anne ne durent pas hésiter beaucoup sur l'identité du véritable auteur des lettres royales. Louis d'Orléans (futur Louis XII) et son mentor Dunois, qui soupçonnaient les Beaujeu de « faire signer ou dire et escrire par force ou autrement » au roi tout ce qu'ils voulaient, voire de « signer ung signe fait en moule, sans ce qu'il soit veu ni viengne à sa congnoissance²³ », durent avoir une amère confirmation de leurs doutes au début de l'année 1485. Ayant en effet publiquement accusé la princesse d'avoir « enlevé » le roi, et d'exercer sa tutelle sur lui « soubz ombre d'une coutume qu'elle dit estre en aucuns lieux particuliers [du] royaume, que une seur aagée de douze ans [de plus] peult tenir en bail son frère jusques à vingt ans²⁴ », Louis reçut du monarque de quatorze ans cette réponse :

²³. Cité par Pélicier, *Essai...*, p. 93 (lettre à la ville d'Orléans).

²⁴. Cité par Pélicier, *Essai...*, p. 247-8. Cette lettre de Louis à Charles était doublée d'une protestation qui fut lue devant le parlement le 17/1/85 – et à laquelle la Cour répondit en déclinant poliment les requêtes du duc. Ce manifeste devait être très significativement republié durant la Fronde par un partisan de Gaston d'Orléans, Sovil de Cinq-Cieux [Ludovic Quincé] sous le titre : *Extrait des registres de parlement, Touchant les plaintes que Loïs duc d'Orleans, beau-frere du roy Charles 8 fit en Parlement, le 17 Janvier 1484 [sic], contre l'enlevement de ce roy par Anne de France comtesse de Beaujeu sa sœur, sur ce que sa Majesté n'estoit*

[...] si nous voulons avoir continuellement emprez nous nostre très chiere et très amée seur la dame de Beaujeu, et si nous prenons toute entiere confidence en elle, personne ne s'en doit merveiller, veu que plus prouchaine ne nous pourroit estre par lignaige, ne plus feable par amictier, et que feu nostre très cher seigneur et pere, que Dieu absoille, vult et ordonna expressement nostre très cher et très amé frere et cousin le sire de Beaujeu avoir le regard, soing et conduite de nostre personne avant tous autres [...]. Il n'est besoing de alleguer les coustumes locales du bail dont esdictes lettres est fete mention, car onques ne fut parlé dudict bail jusques à la lecture dicelles lettres, et scet l'on bien que, soient ou non soient lesdictes coustumes vraies, elles ne corrumptent [*concernent*] point les rois. (vol. I, p. 60, du 20/1/85)

De son côté, que pouvait penser d'autre l'archiduc Maximilien, lorsqu'un an et demi plus tard, ayant à son tour protesté contre le pouvoir exorbitant des Beaujeu, il reçut cette réponse cinglante :

[...] vous vous efforcés donner charge injustement à noz très chers et très amés frere et seur les conte et contesse de Clarmont et de la Marche, seigneur et dame de Baujeu, qui ne sont pas choses dont vous [vous] deussiez entremectre.

Suivait alors un éloge vibrant du sieur de Beaujeu, un exposé de sa grande et longue expérience des affaires, un rappel des volontés de Louis XI, et aussi de

la très humble requeste que nous firent les gens des Estatz de nostredict royaume derenierement assemblez en nostre ville de Tours, qui nous supplierent très humblement qu'il nous pleust entretenir nosdicts frere et seur à l'entour de nostre personne et gouvernement des affaires de nous et de nostredict reaume... (vol. I, p. 126, du 31/8/86)

*

Faute de place – et de certitudes – je laisserai maintenant les lettres-*nous*, pour m'intéresser très brièvement aux lettres-*je*. Bien qu'en tout petit nombre durant les dix premières années du règne (5,7 %), elles sont néanmoins présentes dès l'origine. Ainsi, le 9 septembre 1483, soit dix jours après la mort du monarque précédent, deux dépêches de ce type sont envoyées, l'une à Madeleine de France, sœur de Louis XI, l'autre à sa fille, Catherine de Foix, reine de Navarre. L'une se termine par « Et à Dieu soiés, Madame ma tante » ; l'autre par « Et adieu, ma cousine, m'amy ». On se souvient de la formule qui fermait la lettre personnelle du roi à La Trémoille : « Et adieu mon cousin. » Cette formule abrupte clôt en fait une bonne partie des lettres-*je* dans les premières années, tandis qu'une autre partie se termine par une formule moins brève : « Et adieu, mon cousin, qui vous ait en sa sainte garde. » Ou : « Et adieu mon cousin, qui vous doint ce que desirez. » C'est la première formule, toutefois, qui se généralise dans les dernières années²⁵, et qui gagne en outre des destinataires qui n'avaient jamais été salués de cette manière, avec parfois une accentuation de la brusquerie. Ainsi, Jehan Bourré, seigneur du Plessis, ancien gouverneur de Charles, qui reçoit des lettres à la première personne du singulier depuis toujours, se voit-il saluer à partir de 1494 de « Et adieu monsieur du Plessis », voire d'un simple « Et adieu ».

Il se trouve que cette formule et ses variantes n'ont rien à voir avec la manière dont Graville clôt ses lettres. En revanche, elles sont proches de celles qu'utilisent Pierre et Anne ; une moitié des missives de Beaujeu à La Trémoille se termine en effet par « Et adieu mon cousin, qui vous ait en sa sainte garde. » et l'autre moitié par « Et adieu mon cousin, qui vous doint ce que desirez. » Quant à Anne, si elle utilise aussi ces deux

en liberté, et que ce n'estoit point le roy qui agissoit. Avec des observations historiques et politiques (Paris, chez Jacob Chevalier, près Saint Jean de Latran, 1652). Dans ses « considérations », l'auteur explique que la situation de 1485 et celle de 1642 sont semblables.

²⁵. où les lettres-*je* personnelles – il n'y en a pas d'autres – atteignent 32 %.

dernières formules, elle utilise tout autant la formule simple (au vu de sa correspondance publiée et inédite). « Et adieu mon cousin », écrit-elle ainsi à La Trémoille en mars, en avril, en mai 1488 ; le 20 de ce mois, elle finit même par : « Il n'y a autre chose de nouveau pour ceste heure, et adieu. »

J'en tire la conclusion, peu hasardeuse au reste, que dès septembre 1483, c'est Anne qui prépare, avec le jeune roi, les lettres où le *je* s'impose : à leur tante, à leur cousine, à leur autre tante la duchesse de Milan, à leur oncle Philippe de Savoie... – un *je* que chacun des deux peut d'ailleurs assumer. Ensuite, tantôt elle continue de préparer ce type de missives avec lui, tantôt, lorsqu'elle n'ont pas une grande importance politique (comme lorsqu'il écrit à son ancien gouverneur), elle le laisse les dicter seul. À la fin, le roi qui s'émancipe utilise les expressions mêmes qu'il a pris l'habitude d'utiliser avec sa sœur.

*

Pour conclure cette petite étude, je n'épiloguerai pas sur ce qui reste de recherches à faire pour établir de manière plus sûre ce qu'elle met en lumière. D'une part, je me bornerai à rappeler que le rôle essentiel des Bourbon dans le règne de Charles VIII avait déjà été établi sur d'autres plans par certains historiens (certes bien oubliés), et que l'examen croisé de leurs lettres et de celles du roi ne fait que confirmer leurs conclusions. D'autre part, j'insisterai sur le déplacement dans le temps que néanmoins cette étude suggère ; ces historiens, en effet, situent généralement vers la fin de l'année 1491 l'émancipation du roi, autrement dit au moment de la libération de Louis d'Orléans (à laquelle la duchesse de Bourbon se serait vainement opposée) et de son mariage avec Anne de Bretagne (qui aurait désormais fait de l'ombre à l'ancienne régente)²⁶. L'observation de la correspondance royale montre avec évidence que cette émancipation n'intervint qu'avec l'expédition en Italie, et qu'elle ne fut que partielle. Quant à l'effacement d'Anne de France de la scène publique, qui semble réel, il ne paraît signifier aucun retrait de la vie politique, contrairement à ce qu'affirment la plupart des historiens – qu'ils soient secrètement soulagés de la voir abandonner son ancien rôle, ou secrètement désireux de la dissocier des « errements » postérieurs du règne.

Cet effacement, qui ne repose en réalité que sur l'extrême discrétion d'Anne à partir de 1492, me semble explicable par la cause même qui l'avait poussée à se dissimuler derrière la signature de Charles depuis le début du règne, à savoir le sentiment aigu qu'elle avait de son illégitimité au pouvoir. Femme, dans un pays où venait de s'élaborer la théorie politique dite de la « loi salique », où la régente précédente (son arrière grand-mère Isabeau de Bavière) avait laissé de funestes souvenirs, et où elle-même s'était heurtée au Parlement en raison de son sexe dès avant la mort de Louis XI²⁷, elle savait qu'il lui fallait « cacher le pouvoir », pour reprendre l'expression de Michelet, et cela d'autant plus qu'elle n'était pas la mère du roi. En même temps, mariée à un cadet, elle

²⁶. Il semble nécessaire de rappeler qu'une fois la Bretagne soumise, Anne n'avait plus aucune raison de laisser son beau-frère en prison ; que par ailleurs la jeune reine avait quinze ans (Anne le double), et que Charles n'en voulait pas pour épouse.

²⁷. À plusieurs reprises, lors de sa première entrée dans une ville, Anne avait signé des lettres de rémission destinées à remettre en liberté des prisonniers, « ensuivant les droitz, previlleiges, prérogatives et prééminances gardez et observés de tout temps et ancienneté aux enfans de France » – lettres que le Parlement refusa d'enregistrer, au motif « qu'il n'y avait que le roi, la reine et le dauphin qui eussent ce privilège » (Pélicier, *Essai...*, p. 43).

ne pouvait pas, à cette époque, se dissimuler derrière lui : d'Anne et de Pierre, jusqu'à la fin des années 80, c'est à tout prendre elle qui était la moins illégitime. Mais lorsque son époux est devenu duc de Bourbon et que la Bretagne est réduite, pourquoi rester dans la lumière ? Les remous suscités jusque là par sa place au gouvernement, et dont témoigne sporadiquement la correspondance de Charles, avaient été assez grands.

Un dernier mot. Ce retrait du devant de la scène de celle que le peuple appelait « Madame la Grant » semble autant le produit de sa très grande intelligence politique que d'une décision commune au groupe dirigeant. Comment expliquer autrement que le roi, qui aimait sa sœur et vécut pratiquement toute sa vie avec elle à partir de 1483, ne lui ait envoyé que deux lettres, au reste fort affectueuses, durant toute la campagne d'Italie, alors qu'il écrivait longuement tous les deux ou trois jours à son beau-frère ? Comment l'expliquer, si ce n'est par une volonté délibérée de manifester au monde – qui n'avait que trop vu le contraire – qu'elle ne comptait plus réellement ? Cette stratégie d'effacement, dont ses écrits nous disent assez ce qu'il faut en penser, ne l'a assurément pas empêchée de rester là jusqu'au bout – et même après le bout, comme l'analysait de Maulde, puisqu'il est patent qu'elle a permis à Louis XII de s'installer durablement sur le trône de France²⁸. Mais, outre qu'elle a berné plus d'un historien, elle rend assurément très problématique l'établissement de sa correspondance...

Éliane Viennot

Université Jean Monnet
Institut universitaire de France

²⁸. En témoignant notamment, contre la vérité, de ce que le mariage de sa malheureuse sœur Jeanne et de Louis n'avait jamais été consommé, pour qu'il puisse épouser la veuve du roi précédent – et permettre ainsi que la Bretagne demeure dans le giron de la France.